

Note de Présentation

Budgets Primitifs 2023

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

L'article 107 de la Loi NOTRe – Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 Août 2015 prévoit de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget.

Aperçu de l'environnement macro-économique

Extraits publiés du « Débat d'Orientation Budgétaire 2023 » publié par la Caisse d'Epargne en Janvier 2023, « des projections macroéconomiques France 2022-2025 » publié par la Banque de France et des sites internet : BCE, Capital, Eurostat et INSEE

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement sans décrochage violent. En zone Euro, le PIB a ainsi ralenti à + 0,1 % au T4 après + 0,3 % au T3, + 0,9 % au T2 et + 0,6 % au T1. Selon une première estimation de la croissance annuelle pour 2022, basée sur les données trimestrielles corrigées des variations saisonnières, le PIB a augmenté de 3,5 % dans la zone Euro et de 3,6 % dans l'Union Européenne.

En France, la croissance de l'activité économique a atteint 2,6 % en 2022, marquée toutefois par un ralentissement au quatrième trimestre (+0,1%) en raison d'un net recul de la consommation des ménages dans un contexte de forte inflation, a indiqué l'Insee fin Janvier 2023. En 2022, le produit intérieur brut (PIB) a surtout bénéficié du rebond d'activité enregistré sur la seconde partie de 2021 «*en sortie de crise sanitaire*», a expliqué l'institut statistique - la croissance trimestrielle «*a ensuite été nettement moins dynamique*». Les chiffres sont toutefois meilleurs que prévu, car l'Insee tablait sur un PIB en hausse de 2,5% et une contraction de 0,2% au quatrième trimestre.

Après une progression de l'économie de 0,2 % au troisième trimestre, les trois derniers mois de l'année ont été marqués par une forte baisse de la consommation des ménages, pénalisée par un recul des achats de produits alimentaires, qui connaissent une envolée des prix à deux chiffres. La consommation d'énergie a aussi baissé au quatrième trimestre, en raison d'un automne très doux mais aussi d'efforts de sobriété énergétique.

La production des biens et services sur la période d'octobre-décembre a elle décéléré, affectée par les grèves de l'automne dans les raffineries et, dans le commerce, par la moindre consommation des ménages. Dans le secteur énergétique, elle est restée «*basse*», selon l'Insee, perturbée par les maintenances de réacteurs nucléaires. À l'inverse, le commerce extérieur a contribué positivement à la croissance du PIB, les importations ayant reculé plus fortement que les exportations. S'ils ont continué de progresser, les investissements ont perdu en dynamisme (0,8 % après 2,3 % au troisième trimestre).

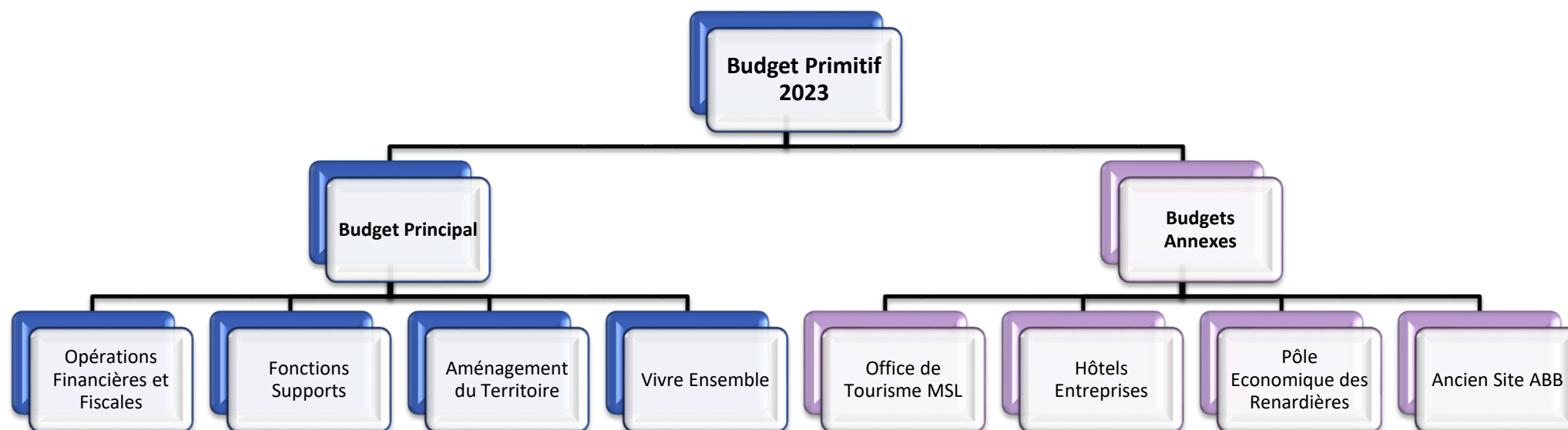
La viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée : une inflation durablement plus élevée qu'attendue et un marché du travail moins dynamique.

Pour l'année 2023, le Budget de Moret Seine et Loing s'élève à 41 173 423,70 € et se décompose comme suit :

⇒ Section d'investissement dont RAR 2022 : 7 094 720 €

⇒ Section de fonctionnement : 31 196 450 €

⇒ Budgets Annexes (fonctionnement et investissement) : 2 882 253,70 €



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

SYNTHESE DES BUDGETS

Détail du Budget Principal	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Financières, Fiscales et Syndicats (SDIS – OM)	15 953 244,00 €	27 645 627,00 €	3 182 517,00 €	5 944 381,82 €
Fonctions supports	2 548 575,00 €	194 810,00 €	151 990,55 €	0 €
Aménagement du territoire	5 028 872,00 €	1 244 010,00 €	1 606 677,80 €	16 575,00 €
Vivre ensemble	7 665 759,00 €	2 112 003,00 €	1 167 889,85 €	340 822,00 €
RAR 2022	0 €	0 €	985 644,80 €	792 941,18 €
Total Budget Principal	31 196 450,00 €	31 196 450,00 €	7 094 720,00 €	7 094 720,00 €

Détail des Budgets Annexes	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Office de Tourisme Moret Seine et Loing	515 550,00 €	515 550,00 €	17 219,00 €	17 219,00 €
Hôtels Entreprises	309 556,00 €	309 556,00 €	223 832,00 €	223 832,00 €
Pôle Economique des Renardières	757 000,00 €	757 000,00 €	1 043 450,42 €	1 043 450,42 €
Ancien Site ABB	9 100,00 €	9 100,00 €	6 546,28 €	6 546,28 €
Total Budgets Annexes	1 591 206,00 €	1 591 206,00 €	1 291 047,70 €	1 291 047,70 €

BUDGET GLOBAL	32 787 656,00 €	8 385 767,70 €
----------------------	------------------------	-----------------------

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

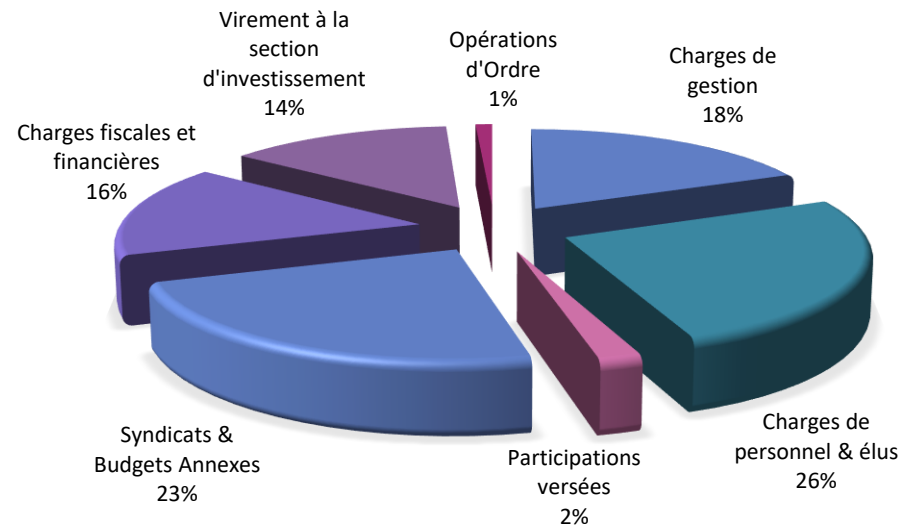
Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

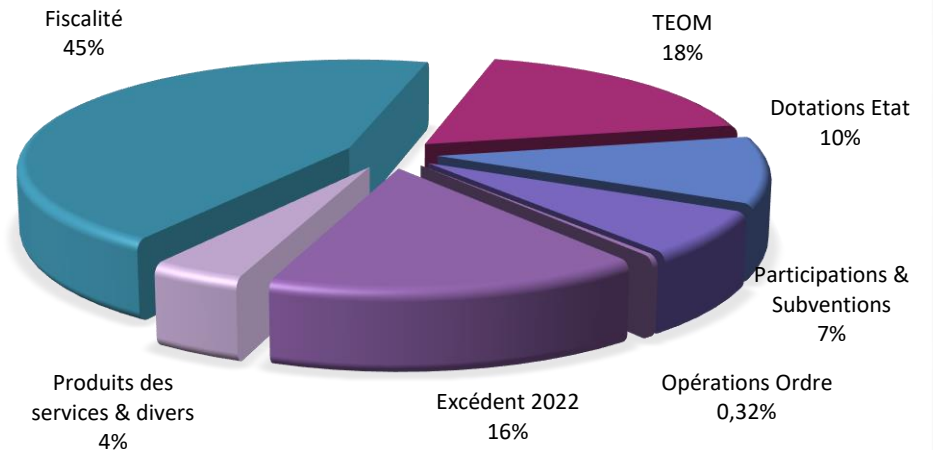
I. BUDGET PRINCIPAL MORET SEINE ET LOING

1. Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement 2023



Recettes de Fonctionnement 2023



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

Dépenses de Fonctionnement : 31 196 450 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

Les dépenses de fonctionnement réelles se décomposent en huit rubriques principales :

- Charges à caractères générales – Chapitre 011 : 5 107 947 €
→ Ensemble des crédits alloués au fonctionnement des services (petite enfance, jeunesse, sports, centres sociaux, culture, aménagement du territoire, développement économique, fonctions supports, etc...) ;
- Charges de personnel – Chapitre 012 : 7 891 480 €
→ Ce chapitre est notamment impacté par l'augmentation mécanique des salaires, SMIC et effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité : avancement d'échelon) ;
Effectif de la collectivité au 1^{er} Janvier 2023 se répartissant comme suit :
 - agents fonctionnaires : 98
 - agents sous contrat (droit public), hors élus et vacataires : 62
- Atténuation de produits – Chapitre 014 : 4 363 312 €
→ Ce chapitre retrace l'ensemble des opérations fiscales avec les communes membres (Attributions de compensation) et les prélèvements effectués par l'Etat au titre du FPIC et du FNGIR ;
- Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 8 269 279 €
→ Ce chapitre constate l'ensemble des participations versées aux organismes auxquels adhère la collectivité pour l'exercice d'une compétence (Ordures Ménagères, Gestion des Cours d'Eau – GEMAPI, SDIS Service Incendie, Transports, Seine et Marne Numérique, Seine et Marne Environnement, SIVOM de Lorrez les Bocage, Collège de la Région de Nemours, SMEP, etc...) ;
Ainsi que les subventions versées aux associations et autres charges de gestion ;
→ Les virements vers les budgets annexes– Office de Tourisme Moret Seine et Loing et Pôle Economique des Renardières ;
- Charges financières – Chapitre 66 : 544 000 €
→ Ce chapitre permet de payer les intérêts de la dette (taux moyen au 1^{er} Janvier 2023 : 3,94 %) ;
- Charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 40 580 €
→ Ce chapitre regroupe les opérations n'entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes comme la réduction de titres sur des exercices antérieurs ;

- Dotations provisions semi-budgétaires – Chapitre 68 : 36 000 €
→ Ce chapitre constate les provisions lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.
- Dépenses imprévues – Chapitre 022 : 413 192 €
→ Ce chapitre sert à abonder, par virement de chapitre à chapitre, les postes budgétaires où les dépenses peuvent varier très fortement (énergie notamment) ou la prise en compte de mesures réglementaires décidées en cours d'année ;

D'autres chapitres viennent compléter les dépenses de fonctionnement et relèvent des opérations d'ordre :

- Opérations d'ordre de transfert entre sections
→ L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée, pour les collectivités, celui-ci est linéaire et ne fait pas application du prorata temporis – Pour l'année 2023 : 310 660 € ;
→ Le virement vers la section d'investissement pour 4 220 000 € permet de financer les opérations d'investissement et de réduire le recours à l'emprunt ;
Ces dotations étant transférées en section d'investissement « recettes », elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

Recettes de Fonctionnement : 31 196 450 €

Les recettes de fonctionnement sont composées des postes suivants :

- Fiscalité – Chapitre 73 : 19 443 430 €

→ Impôts économiques :

- Cotisation Foncière des Entreprises – CFE – Taux fixé à 26,29 % : 2 680 204 €
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises – CVAE – Taux national : 1 311 524 €
- Imposition sur les Entreprises de Réseaux – IFER – Taux national : 1 389 699 €
- Taxe sur les surfaces commerciales – TASCOM : 201 065 € (dont 138 629 € prélevé par l'Etat sur la Dotation de Compensation)

→ Impôts ménages :

- Taxe habitation sur les résidences secondaires : 480 722 €
- Taxe sur le foncier bâti – Taux fixé à 3,60 % : 1 849 140 €
- Taxe sur le foncier non bâti – Taux fixé à 2,25 % : 25 245 €
- Taxe additionnelle au foncier non bâti – Taux national : 96 359 €

→ Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères – Taux différents en fonction des syndicats auxquels adhèrent la CCMSL pour gérer la compétence : 5 552 590 € ;

→ Fraction de TVA pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : 5 466 304 €

→ Attributions de compensation : 243 178 € ;

→ GEMAPI : 139 400 € ;

→ Redevance des mines et taxe de séjour collectée : 8 000 € ;

- Dotations et participations – Chapitre 74 : 5 384 152 €

→ Ce chapitre est composé :

- des Dotations de l'Etat (DGF d'Intercommunalité et Compensation SPPS) impactées par la contribution au redressement des finances publiques prélevée par l'Etat (estimation 1,2 M€ pour 2023) ;
- des subventions des partenaires financiers : Etat, Région IDF, Département 77, CAF, FEADER, DRIEAT, Agence de l'Eau, CNAV,... ;
- Allocations de compensation : les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la Loi sont compensées par l'Etat ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

- Les autres produits réels – Chapitres 70, 75, 77 et 013 : 1 255 047 €

→ Ce chapitre constate :

- les produits générés par les services de la petite enfance, des piscines, de la jeunesse, du sport, des centres sociaux et des haltes fluviales ;
- la participation du budget annexe Office de Tourisme Moret Seine et Loing ;
- la participation des budgets annexes ;
- les atténuations de charges : remboursement des rémunérations des agents en maladie par la CPAM et l'assurance statutaire ;
- autres produits divers : remboursement par les assurances pour les dommages aux biens ;

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 98 350 €

→ Travaux en régie : constatation des opérations d'investissement réalisées par le personnel communautaire ;

→ Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées au Syndicat Mixte Numérique pour la Montée en débit et la Fibre optique (décret 2015-184 de 29 Décembre 2015) ;

- L'excédent de fonctionnement 2022 : 5 015 471 €

Le résultat 2023 intègre l'excédent de fonctionnement du budget annexe CISPD dissout au 31 Décembre 2022 pour 519,73 € – Délibération 2022.133

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

Récapitulatif de la section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	Crédits 2022	BP 2023
Charges à caractère général	4 854 698 €	5 107 947 €
Charges de personnel	7 585 900 €	7 891 480 €
Contribution aux syndicats	6 609 350 €	6 873 660 €
Autres charges de gestion courante	1 566 328 €	1 395 619 €
Charges fiscales	4 356 312 €	4 363 312 €
Charges financières	358 000 €	544 000 €
Charges exceptionnelles	124 600 €	40 580 €
Dotations aux provisions	2 000 €	36 000 €
Dépenses imprévues	29 353 €	413 192 €
DEPENSES REELLES	25 486 541 €	26 665 790 €
DEPENSES ORDRE	3 913 736 €	4 530 660 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 400 277 €	31 196 450 €

Recettes de Fonctionnement	Crédits 2022	BP 2023
Produit des services	1 097 876 €	1 162 090 €
Impôts et taxes	18 335 083 €	19 443 430 €
DGF	1 256 685 €	1 261 670 €
Dotations Etat	1 894 830 €	1 988 106 €
Subventions et autres dotations	1 827 021 €	2 134 376 €
Recettes diverses	235 545 €	92 957 €
RECETTES REELLES	24 647 040 €	26 082 629 €
RECETTES ORDRE	116 000 €	98 350 €
Excédent N – 1 reporté	4 637 237 €	5 015 471 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 400 277 €	31 196 450 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

	Crédits 2022	BP 2023
Dépenses réelles	25 486 541 €	26 665 790 €
Recettes réelles - hors cession	24 647 040 €	26 082 629 €
Epargne de gestion (hors intérêts de la dette)	- 481 501 €	- 39 161 €
Epargne Brute (CAF Brute)	- 839 501 €	- 583 161 €
Remboursement du capital	1 164 639 €	1 200 000 €
Epargne Nette (CAF Nette)	- 2 004 140 €	- 1 783 161 €

	Crédits 2022	BP 2023
Encours de dette au 31 Décembre	12 229 733 €	11 105 112 €
Capacité de désendetttement en année	- 14,57	-19,04

	CA 2022
Encours de dette au 31 Décembre	12 229 733 €
Capacité de désendetttement en année	6,05

Informations financières - Ratios	Crédits 2022	BP 2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population	638,04 €	663,54 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	617,02 €	649,03 €
Dépenses d'équipement brut (hors RAR) / population	104,57 €	73,07 €
Encours de dette au 31 Décembre / population	306,16 €	304,32 €
DGF / population	31,46 €	31,39 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	29,76 %	29,59 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	108,13 %	106,84 %
Dépenses d'équipement brut (hors RAR) / recettes réelles de fonctionnement	16,95 %	11,26 %
Encours de la dette au 31 Décembre / recettes réelles de fonctionnement	49,62 %	46,89 %

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

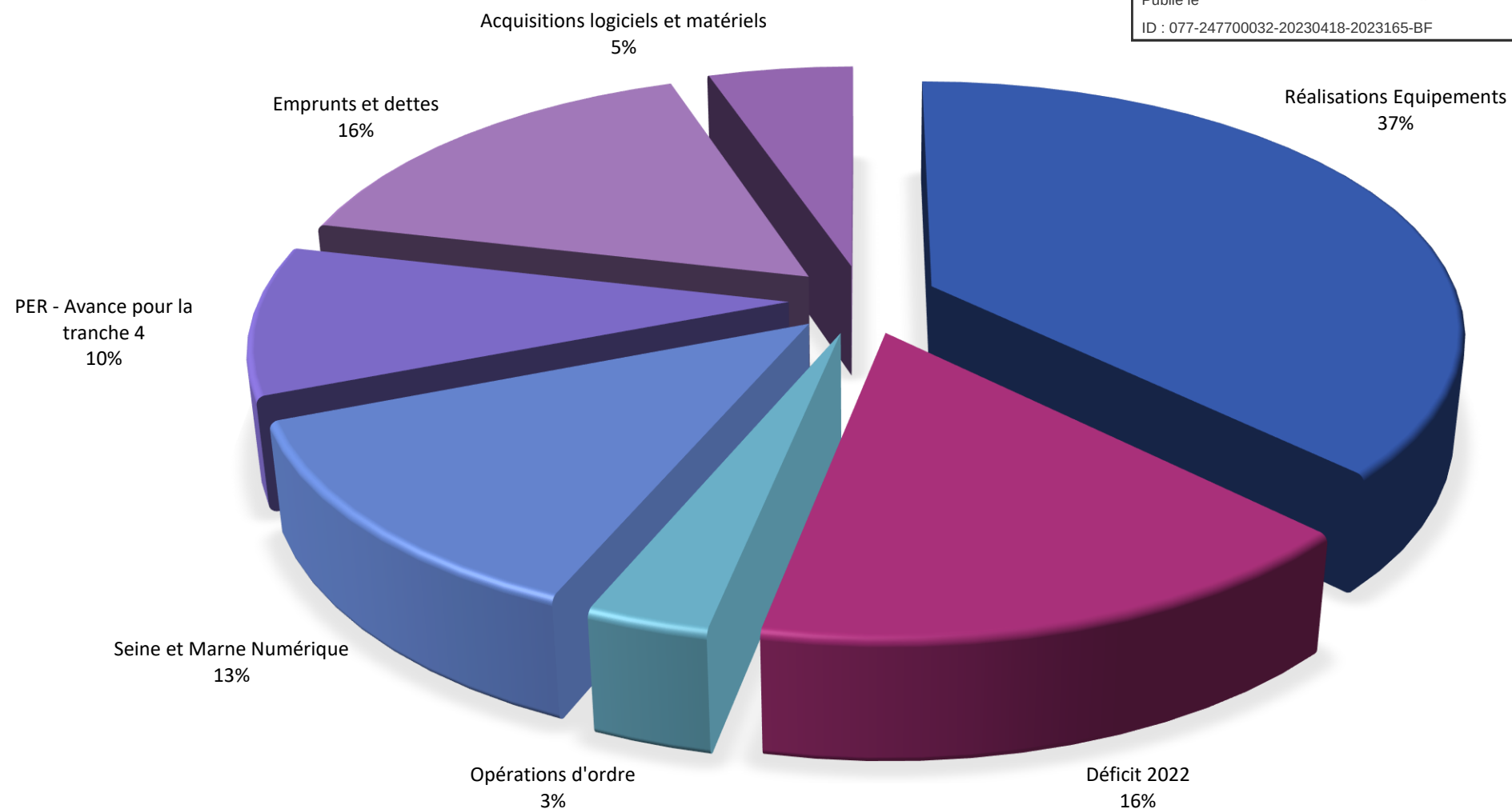
2. Section d'Investissement**Section d'Investissement - Dépenses 2023**

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF



Dépenses d'Investissement : 6 109 075,20 € + RAR 2022 : 985 644,80 €

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

- Dépenses d'Equipements – Chapitres 20 (hors 204), 21 et 23 : 2 000 784,20 € + RAR 2022 : 985 644,80 €

→ Ce chapitre regroupe des opérations structurantes :

- la réhabilitation de la piscine du Grand Jardin – Solde de l'opération → Financement par l'Etat, la Région IDF, le Département 77 et le CNDS ainsi que l'indemnité d'assurance suite à la crue de 2016 ;
- Création d'une pataugeoire au Centre Aquatique → Financement par l'Etat ;
- l'extension de l'aire d'accueil des gens du voyage – Solde de l'opération → Financement par l'Etat et la CAF 77 ;
- l'installation de bornes distributrice d'eau et d'électricité à la Halte Fluviale à Moret → Financement par l'Etat ;
- le renouvellement du système de chauffage des locaux du Site Prugnat → Financement par l'Etat Renovation énergétique ;
- l'extension de la Micro Crèche → Financement par la CAF et l'Etat ;
- Rénovation des murs du Parc Violette Rette à Vernou la Celle sur Seine ;
- Réaménagement du plateau sportif situé à proximité du Collège A. Sisley ;
- provision pour le démarrage des opérations de fin de mandat ;

Et les programmes récurrents de remise en état ou de renouvellement du patrimoine et des équipements ;

- Subventions d'Equipement versées – Chapitre 204 : 935 734 €

→ Fonds de concours attribué à chaque commune membre pour des opérations d'investissement – Solde du dispositif de 2019 ;

→ Déploiement de la fibre optique par Seine et Marne Numérique – Opération globale de 14 Millions sur le territoire entre 2017 et 2023 – Financement global de MSL fixé à 2,717 Millions d'Euros ;

- Emprunts – Chapitre 16 : 1 144 040 €

→ Remboursement des dépôts de garantie reçus ;

→ Remboursement de la dette en capital ;

Le montant de la dette du budget principal s'élève à 12 229 733 € au 1^{er} Janvier 2023

Le taux d'endettement 2023 (Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement) s'élève à 46,89 %

Taux d'endettement = nombre d'année que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources propres, soit moins d'1 an pour MSL

- Dépenses imprévues – Chapitre 020 : 124 400 €
→ Ce chapitre sert à abonder, par virement de chapitre à chapitre, une dépense pour faire face à un impératif non identifié lors de l'élaboration du budget.

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 98 350 €
→ Travaux en régie : constatation des opérations d'investissement réalisées par le personnel communautaire ;
→ Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées au Syndicat Mixte Numérique pour la Montée en débit et la Fibre optique (décret 2015-184 de 29 Décembre 2015) ;

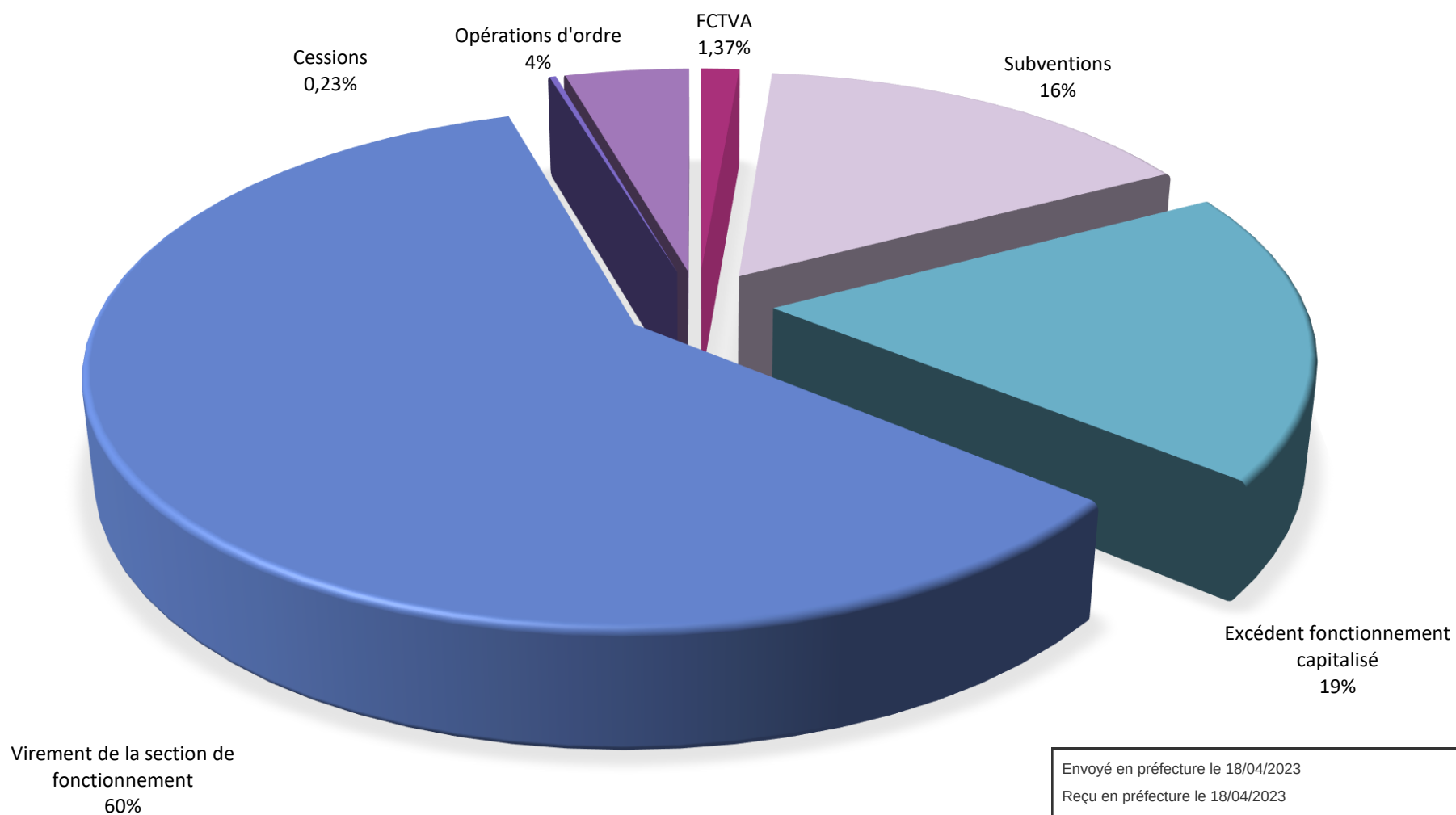
- Solde d'exécution négatif reporté – D001 : 1 123 767,00 € couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

Section d'Investissement - Recettes 2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

Recettes d'Investissement : 6 301 778,82 € + RAR 2022 : 792 941,18 €

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent en cinq catégories :

- Subventions – Chapitre 13 : 337 022 € + RAR 2022 : 792 941,18 €
→ Participations financières de différents partenaires : Etat, Région IDF, Département 77, CNDP et CAF ;
- Emprunts – Chapitre 16 : 1 000 €
→ Pas d'enveloppe d'emprunt au budget prévisionnel pour 2023 ;
→ Inscription des cautions perçues pour les instruments de musique des conservatoires de musique et de la classe orchestre ;
- Immobilisations en cours – Chapitre 23 : 2 800 €
→ Les crédits inscrits permettent de constater les avances accordées aux titulaires de marchés publics, conformément à l'article L. 2191-2 du Code de la Commande Publique ;
- FCTVA – Chapitre 10 : 97 251,20 €
→ Récupération du FCTVA sur l'exercice en cours pour les Communautés de Communes ;
- Cessions d'immobilisation – Chapitre 024 : 16 575 €
→ Cession en cours d'une parcelle à Montigny sur Loing ;

D'autres chapitres viennent compléter les recettes d'investissement et relèvent des opérations d'ordre :

- Le virement de la section de fonctionnement : 4 220 000 €
- Les dotations aux amortissements : 310 660 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit 2022 : 1 316 470,62 € intégrant le besoin de financement des RAR 2022

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

II. BUDGET ANNEXE – OFFICE DE TOURISME MORET SEINE ET LOING

Section de Fonctionnement : 515 550 €

Section d'Investissement : 17 219 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, l'activité de l'Office de Tourisme a été extraite du Budget Principal pour prendre la forme d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un Service Public Administratif.

Le Conseil Communautaire du 29 Juin 2015 a instauré une Taxe de Séjour au réel depuis le 1^{er} Janvier 2016.

III. BUDGET ANNEXE – HOTELS ENTREPRISES

Section de Fonctionnement : 309 556 €

Section d'Investissement : 223 832 €

Ce budget regroupe l'ensemble des opérations de l'hôtel d'entreprises situé sur le Pôle Economique des Renardières à Ecuelles.

La dette au 1^{er} Janvier 2023 de ce budget annexe s'élève à 753 316 € (Rappel au 1^{er} Janvier 2022 : 802 137 €)

IV. BUDGET ANNEXE – POLE ECONOMIQUE DES RENARDIERES

Section de Fonctionnement : 757 000 €

Section d'Investissement : 1 043 450,42 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

Ce budget retrace l'ensemble des opérations d'aménagement réalisées sur le PER à Ecuelles et se décline en plusieurs tranches.

En 2023, la CCMSL va acquérir des parcelles et lancer des études de faisabilité pour la phase 2 de la tranche 4.

Des travaux de branchements seront réalisés en fonction de l'implantation des entreprises.

La dette au 1^{er} Janvier 2023 de ce budget annexe s'élève à 773 333 € (Rappel au 1^{er} Janvier 2022 : 879 999,88 €)

V. BUDGET ANNEXE – ANCIEN SITE ABB

Section de Fonctionnement : 9 100 €

Section d'Investissement : 6 546,28 €

Ce budget a été créé pour exploiter l'ancien site ABB à Champagne sur Seine (acquisition, réhabilitation et location de modules à des entreprises).

En 2018, le bâtiment a été cédé à la société Jeumont Electric.

Ce budget annexe sera dissout et intégré au budget principal de Moret Seine et Loing au 1^{er} Janvier 2024.

BUDGET PRIMITIF 2023 – PRINCIPAL et ANNEXES

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 077-247700032-20230418-2023165-BF

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	Crédits de Fonctionnement votés au titre de l'exercice	32 787 656,00 €	27 571 337,98 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	002 Résultat de Fonctionnement reporté	- €	5 216 318,02 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		32 787 656,00 €	32 787 656,00 €
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	Crédits d'Investissement votés au titre de l'exercice	6 194 901,77 €	7 566 726,82 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	985 644,80 €	792 941,18 €
	001 Résultat d'Investissement reporté	1 205 221,13 €	26 099,70 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 385 767,70 €	8 385 767,70 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF		41 173 423,70 €	41 173 423,70 €